

# AVIS PUBLIC



Avis est par la présente donné que les frais d'améliorations aéroportuaires « FAA » à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau, qui sont inclus aux coûts d'un billet d'avion, feront l'objet d'une augmentation à compter du 1er mars 2024, passant de 35 \$ à 40 \$ par passager au départ, taxes en sus.

La totalité des revenus découlant des FAA est affectée au financement de la mise à niveau des infrastructures et des installations afin de faire face à la croissance soutenue à YUL, de façon à améliorer l'expérience des passagers.

Avis est donné à Montréal, le 1er jour de décembre 2023.

**Me Sylvain Choinière**

Vice-président, Affaires juridiques  
et secrétaire général



Aéroports  
de **Montréal**